

**Commune d'Etterbeek**  
**Urbanisme**  
**M. Y. BEN-ABDELKADER**  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
**B - 1040 BRUXELLES**

V/Réf : /  
N/Réf : AVL/KD//ETB-2.196/s.566  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur,

**Objet : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 145.**  
**Transformation avec extension et rénovation d'une maison de rapport.**  
**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 03/02/15, en référence, reçue le 16/02/15, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 25/02/15.

La demande concerne une maison de rapport de trois étages située dans la zone de protection de la maison classée sise avenue de la Chasse, 141. La maison qui date de 1910 figure à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Commune.

Elle vise à rénover et à agrandir les trois logements existants en créant de nouveaux espaces plus lumineux. La façade avant serait conservée ; seuls les châssis seraient remplacés par des châssis en aluminium gris. La CRMS demande d'installer des châssis en bois de ton clair, comme il convient pour ce type de maison du début du XXe siècle, et qui consisteraient en une plus-value patrimoniale pour le bien en question.

D'autre part, la Commission décourage l'extension projetée en façade arrière car son impact visuel sur la maison classée serait trop important en raison de la forme oblique de la parcelle ainsi que pour le bâtiment proprement dit et l'alignement homogène de ce tronçon de l'avenue de la Chasse. Elle conseille donc de revoir le plan de l'extension afin de répondre plus sobrement aux besoins des occupants. Pour le reste, la CRMS demande de respecter le RRU.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme Françoise REMY.